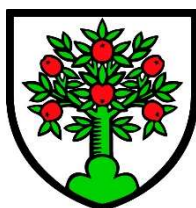


Commune de Pomy



Avis d'enquête

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Pomy soumet à l'enquête publique du **25 janvier 2023 au 23 février 2023**.

- Le Plan d'Affectation Communal (PACom) ;
- Le règlement sur le plan d'affectation communal et la police des constructions ;
- Le plan fixant la limite des constructions ;
- La délimitation de l'aire forestière.

Le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT et l'examen préalable de la Direction générale du territoire et du logement sont disponibles pour consultation.

Le dossier est affiché au pilier public (place du Collège 1) et sur le site internet de la commune où il peut être consulté librement durant le délai d'enquête.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées par écrit à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.

En présence des urbanistes en charge du dossier, une permanence aura lieu à la salle de Municipalité le mardi 7 février 2023, de 17h à 19h.

Pomy, le 19 janvier 2023

Le Greffe municipal